

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
9
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 6 JUILLET

BULLETIN

Les adversaires de l'Eglise, les partisans de la suppression du Concordat, les librepenseurs de la Chambre viennent de voter le maintien de certains chapitres du budget des cultes qu'ils avaient juré de supprimer.

330 voix ont applaudi au respect du Concordat, 132 seulement se sont déclarés contre.

Quel est donc ce miracle, et comment ces républicains qui, hier encore, parlaient avec tant de désinvolture de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont-ils pu changer du tout au tout leur précédente manière de voir?

La raison en est bien simple.

Nous sommes à la veille des élections.

On a pu dire que la majorité des électeurs était hostile à la religion.

Où, on a pu dire cela il y a quelques mois.

Mais, au moment de consulter ces électeurs, on réfléchit et l'on apprécie plus exactement leur véritable opinion.

Les députés ont fait parler le pays à tort et à travers, à l'appui de leurs haines de parti; mais au moment critique, lorsqu'il s'agit de faire l'expérience définitive, le bon sens revient, et l'on se retient sur la pente de l'imbécillité.

Aucune épreuve n'a été meilleure que celle-ci.

Voilà, dit le *Journal des Débats*, le plus sincère de tous, celui que l'on fait au moment de comparaître devant le juge, et en cherchant à se conformer d'avance au jugement.

Jamais majorité aussi considérable ne s'était prononcée pour le maintien du Concordat.

Et, si l'on veut une preuve de plus que ce vote est l'expression d'un sentiment vrai de l'opinion générale, il n'y a qu'à faire par

exemple cette remarque, à propos du chapitre des secours aux églises et presbytères.

M. Goblet, ministre des cultes, a dit et a bien fait de le dire, que, sur quatre cents demandes, la plupart étaient appuyées par des députés de la gauche.

Il est donc établi que, lorsque ces députés, pour obtenir les applaudissements des cercles radicaux, ont demandé la guerre contre la religion, ils savaient parfaitement qu'ils allaient ainsi contre l'opinion de la majorité de leurs électeurs.

Pour nous, cette question n'était pas à discuter.

Mais il était bon, au point de vue de la moralité publique et de l'intérêt national, qu'elle fût résolue devant le Parlement avec une clarté aussi vive.

C'est une rude leçon pour les déclamateurs de l'athéisme.

CONFUSION ET DIVISION.

La tristesse est grande au camp républicain, si grande même qu'on ne prend plus la peine de nous la dissimuler.

« Il faut parler net, s'écrie le directeur du *XIX^e Siècle*. Les débuts de la campagne électorale ne sont pas heureux. Une trop grande confusion règne partout, et l'on semble se disputer déjà la peau d'un ours qui n'est pas encore à terre. On a, jusqu'ici, fait de la bouillie pour les chats, comme on dit. On a tâtonné, hésité; on s'est réuni pour se séparer, on s'est séparé pour s'appeler. Ceux qui ont l'air de se brouiller s'entendent très-bien; ceux qui paraissent s'entendre sont à la veille de se brouiller. Les républicains se sentent vaguement inquiets; les réactionnaires se réjouissent d'autant et disent déjà que c'est la rue de Babel et non la rue de Babylone qui devrait donner son nom aux groupes politiques en gésine d'un programme. »

Après tout, ce gémissement n'est-il pas bien fondé? Où n'y a-t-il pas de division et

subdivision dans le parti républicain? Elle s'est manifestée, d'abord, entre les radicaux et les opportunistes, par la publication du manifeste radical, puis, ensuite, entre les opportunistes et les républicains modérés, dans le comité des Babyloniens.

Ce n'est pas tout; voici que, dans la minorité radicale, d'autres divisions se produisent. Au manifeste de M. Clémenceau on oppose les cahiers des radicaux socialistes, qu'on reproduit toutes les feuilles d'extrême gauche; manifestation qu'il faut croire importante, à voir la timidité pleine de ménagements avec laquelle en parle, dans la *Justice*, M. Camille Pelletan, rédacteur du programme radical; il n'ose risquer quelques réserves ou critiques qu'après s'être déclaré sur tous les points d'accord au fond avec les rédacteurs des cahiers.

Mais ce n'est pas tout encore; les socialistes sont-ils du moins d'accord entre eux? On en peut juger par la guerre qu'ils se font dans l'élection municipale de Charonne. Les opportunistes et les radicaux leur avaient laissé le champ libre; ils en ont profité pour se déchirer, s'injurier et s'accuser mutuellement de toutes les vilénies.

C'est ainsi que partout dans le parti républicain souffle le vent de division, de dissolution. Il est vrai qu'en même temps on n'a jamais si souvent fait figurer le mot d'*union* sur les étiquettes: « Union républicaine, Union démocratique, Union socialiste. » Mais toutes ces « Unions » sont à l'état de guerre entre elles; souvent même la guerre intestine est dans leur sein. Croit-on que dans l'Union républicaine il y ait entente entre M. Paul Bert et M. Spuller, dans l'Union démocratique entre M. Ribot et M. Ferry, dans l'Union socialiste entre toutes les sectes dont nous pourrions même énumérer les noms.

Le *XIX^e Siècle* a donc bien raison de dire: « Les débuts de la campagne électorale ne sont pas heureux. » Mais qu'il attende, et il aura bien plus sujet encore de gémir à la fin.

Chronique générale.

L'ÉTAT D'ESPRIT OPPORTUNISTE.

Le désarroi qui règne dans les comités républicains en quête d'un manifeste ou d'un programme électoral, a porté le trouble dans l'administration gouvernementale. Les préfets eux-mêmes, tout en ayant l'air de courber l'échine devant leur supérieur, s'empressent, paraît-il, à peine sortis du ministère où ils ont été appelés pour recevoir des instructions, de jeter leur chapeau galonné par-dessus les molins pour se livrer à d'intimes débats avec les meneurs de l'opportunisme.

MM. Waldeck-Rousseau et Jules Ferry reçoivent les confidences de ces dévoués agents; que de gorge-chaudes sur les paternelles admonestations de M. Allain-Targé! Comme ces bons préfets doivent se pâmer d'aise dans ces visites clandestines! Dame! M. Allain-Targé a raison de trouver étrange une telle attitude. Il a manifesté l'intention, dit-on, de faire quelques exemples, mais ses collègues l'auraient empêché de donner libre cours à sa mauvaise humeur.

M. Allain-Targé peut avoir raison; ses collègues n'ont pas tort, car ils savent parfaitement que pour se débarrasser de ces ennemis, il faudrait ouvertement déclarer la guerre à l'opportunisme et que quelques exécutions ne détruiraient point, dans l'administration peuplée d'agents de MM. Ferry et Waldeck-Rousseau, ce qu'on appelle l'état d'esprit opportuniste.

Or, rompre violemment avec les amis de l'ancien cabinet, à la veille des élections, serait une faute républicaine. Cabinet Brisson et syndicat Ferry sont condamnés à marcher la main dans la main, pour avoir la chance de réaliser des bénéfices électoraux! E. R.

ELECTION SÉNATORIALE DES CÔTES-DU-NORD.

Hier a eu lieu, dans les Côtes-du-Nord, une élection sénatoriale dont voici le résultat:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

XII

LA MORT D'UN BANDIT

(Suite)

Le comte n'insista pas davantage sur l'état de Maître Antoine, mais certains soupçons traversèrent son esprit. L'absence de Baptiste et de Jules s'éloignait de plus en plus. La voiture qu'il avait envoyée au restaurant des Quatre-Cheminés n'était pas arrivée. Connaissant l'exactitude de son jardinier et le désir qu'il avait de prendre part au vol de la villa, le comte se demandait si Baptiste et Jules n'avaient pas été arrêtés ou s'ils ne l'avaient pas trahi. Il se demandait aussi si le notaire n'était pour rien dans les événements, et sa présence dans le bateau ne le rassurait qu'à demi.

Il eut été imprudent, toutefois, d'engager une querelle en pareille circonstance, et le comte garda le silence en réservant toute sa attention à la direction du bateau.

Peu à peu le *Martin-Pêcheur* approchait du but. Déjà les maisons et les arbres de l'île s'apercevaient distinctement à la lueur des éclairs.

— Courage, mes amis, dit le comte; nous arrivons.

— Je n'en puis plus, murmura Niveleau, à bout de forces.

— Encore un dernier effort, monsieur, et nous serons rendus.

Gaspard se leva.

— Donnez-moi les deux rames, dit-il.

Niveleau alla s'asseoir à l'arrière. Le géant saisit les deux rames et se pencha en avant.

— Attention! cria-t-il, vous n'êtes que des enfants. Voilà comme on doit conduire un bateau.

Et Gaspard donna au *Martin-Pêcheur* une si forte impulsion qu'on le sentit courir sur la crête des vagues.

— Bravo! dit le comte.

Cet éloge doubla l'ardeur de Gaspard qui, en quelques minutes, amena le bateau à la pointe de l'île.

— Halte! cria le comte d'Irun. Prenons maintenant nos mesures et préparons-nous. Niveleau, venez au gouvernail, et vous, mon brave Gaspard, donnez-moi les rames. Je vais tourner l'île et étudier la position.

Gaspard se leva, essuya son front couvert de sueur, et s'assit tranquillement à l'avant.

A ce moment le vent commençait à tomber, le tonnerre s'éloignait et de temps à autre la lune reparaisait entre les nuages éclairant les flots agités et les rives du fleuve.

Le comte saisit les rames et, avec une vigueur aussi grande, mais plus posée que celle de Gaspard, amena peu à peu le *Martin-Pêcheur* dans le petit bras de la Loire, en tournant l'extrémité de l'île.

Alors la villa du Chenal apparut avec ses murs bâillés sur pilotis et ses contrevents fermés.

— Pourquoi ne sommes-nous pas venus par ici tout d'abord? demanda Niveleau.

— Parce que nous eussions été vus ou entendus, répondit le comte à voix basse. Le chemin le plus long est toujours le plus sûr.

— Sommes-nous rendus? fit Gaspard.

— Oui, mais il faut faire silence. Désormais, le plus léger bruit peut nous trahir. Préparez les pinces et les clefs.

Le comte amena doucement le *Martin-Pêcheur* au pied de la muraille et l'accrocha à l'appui des contrevents. A cet endroit, le courant était peu fort. Partout régnait un profond silence. On n'entendait plus que les sourds grondements de l'orage qui s'éloignait dans la direction de Baugé.

Pendant ce temps, Gaspard et Niveleau préparaient leurs outils.

— Maintenant, dit le comte, il faut ouvrir sans

bruit ce contrevent. Gaspard, venez avec moi et apportez la barre de fer.

Gaspard prit une barre de fer qui était en permanence au fond du bateau et vint, avec le comte, à l'avant. Puis les deux hommes, se servant de la barre comme d'un levier, soulevèrent les contrevents, et Niveleau, habitué à cette manœuvre, introduisit dans l'ouverture une petite lime; bientôt les deux volets, n'étant plus retenus à l'intérieur, s'ouvrirent à la fois.

— Très-bien! fit le comte. Je n'espérais pas un succès si prompt. A présent, mon cher maître, donnez votre diamant pour couper les vitres.

Maître Antoine s'avança, plus mort que vivant.

— Je croyais que vous en aviez un, fit-il.

— Oui, mais je préfère employer le vôtre. C'est une idée amicale qui m'est venue tout à l'heure.

L'ex-notaire passa sa baguette au comte, qui, avec sa prestesse habituelle, tailla un carreau, l'enleva délicatement et aussitôt passa le bras par l'ouverture et ouvrit la fenêtre.

— La place est à nous, fit-il en se retournant vers ses complices; entrez le premier, maître Antoine.

Maître Antoine fit résistance. Il craignait un piège et redoutait peut-être un coup de feu parti de l'intérieur. Mais Gaspard l'enleva comme une plume.

— Pas de résistance, murmura-t-il, et surtout

M. Le Provost de Launay père, conservateur, 761 voix, élu.

M. Armez, député, républicain, 504.

Il s'agissait de remplacer M. H. de Champagny, décédé.

M. H. de Champagny avait été élu le 30 janvier 1876, et réélu, le 25 janvier dernier, par 742 voix, en tête de la liste conservatrice, qui a passé tout entière.

LEUR MORALITÉ.

Le parquet de Grenoble vient de faire arrêter un sieur Vallet, adjoint au maire de la commune de Poizat (Isère).

Cet honnête et incorruptible opportuniste (qui avait fait supprimer les processions dans sa commune) est inculpé d'avoir détourné une somme de plus de cinq mille francs au préjudice d'un mineur dont il avait la tutelle.

Il est présumable que ce vol odieux rentre dans la catégorie des faits que la « morale politique opportuniste » qualifie de simple indelicatess.

MUNIFICENCE PRÉSIDENTIELLE.

Les feuilles élyséennes, dit spirituellement la Patrie, ne nous ont pas encore fait connaître quels sont les cadeaux offerts par M. Jules Grévy aux ambassadeurs de l'empereur du Maroc. Le premier devoir d'un journal bien informé étant de tout connaître, nous sommes en mesure de dire que M. Grévy a remis à chaque membre de l'ambassade orientale un exemplaire du discours qu'il prononça le 7 octobre 1848, sur la « suppression de la présidence de la République », magnifique tirage, du reste, relié en... marocain.

Le chef de l'ambassade marocaine va recevoir la croix d'officier de la Légion d'Honneur. Deux croix de chevalier seront accordées aux autres membres de l'ambassade.

M. Grévy y prend goût ; à l'issue de la réception des ambassadeurs marocains, il s'est rendu avec sa « maison militaire » aux écuries où l'on a placé les chevaux dont le souverain du Maroc lui a fait présent. On ne dit pas que M. Grévy ait essayé de les monter, mais on donne comme textuelle cette question posée au général Pittié : « Qu'est-ce qu'elles peuvent bien valoir l'une dans l'autre, ces bêtes-là ? »

LE MONUMENT DE L'AMIRAL COURBET.

Vendredi, à deux heures, a eu lieu, sous la présidence de M. l'amiral de Dompière d'Hornoy, la première réunion pour la constitution définitive du comité chargé de l'érection d'un monument à l'amiral Courbet.

M. l'amiral Galiber, ministre de la marine, a définitivement accepté la présidence d'honneur.

Il a été décidé :

1° Que la souscription serait ouverte

chez M. le vice-amiral de Dompière d'Hornoy, président du comité, 4, place du Palais-Bourbon, et dans les bureaux de tous les journaux qui font partie du comité ;

2° Qu'une démarche serait faite auprès d'un de nos grands établissements de crédit pour lui demander de vouloir bien recevoir les souscriptions chez ses agents dans toute la France, et les centraliser dans ses caisses à Paris ;

3° Que toutes les souscriptions reçues soit chez le président du comité, soit dans les bureaux de journaux, soit dans les agences d'une société de crédit qui sera ultérieurement indiquée, seraient portées sur une liste générale qui sera communiquée tous les huit jours à la presse de Paris et des départements.

Un télégramme de Marseille annonce que dans les deux journées de vendredi et de samedi, on a évacué, du camp du Pas-des-Lanciers, 215 malades.

Malgré les démentis officiels, on se trouve bien réellement en présence d'une épidémie de fièvre typhoïde. Les plus gravement atteints remplacent à l'hôpital les convalescents qui sont dirigés soit à Saint-Charles, soit à la caserne Montaux.

Il y a eu quatre décès, samedi, à l'hôpital. Le temps est à l'orage ; il fait 32 degrés à l'ombre, et la chaleur est suffocante.

DEFINITION DE LA RÉPUBLIQUE.

Le petit questionnaire que l'on va lire n'est pas une nouveauté. Il date de l'an 1797, 4^e trimestre, mais comme il s'applique à l'époque actuelle !

Demande. — Quel est le but de la République ?

Réponse. — Détruire pour changer, et changer pour détruire.

D. — Combien compte-t-on d'éléments républicains ?

R. — Quatre : le déficit, la méfiance, l'audace et la peur.

D. — Combien y a-t-il de principaux produits républicains ?

R. — Trois : le pillage, l'assassinat et la misère.

D. — A qui profite la République ?

R. — Aux fripons et aux ambitieux.

D. — Que fait le peuple dans une République ?

R. — Il passe son temps à changer de maître.

D. — Que font les honnêtes gens dans une République ?

R. — Ils font une triste figure.

D. — Pourquoi cela ?

R. — Parce que, se mêlant ou ne se mêlant pas des affaires publiques, ils en sont toujours les victimes et les dupes.

D. — Pour quelle raison ?

R. — Pour la raison que tous les moyens sont bons pour le crime qui attaque, et ne le sont pas pour la vertu qui se défend.

D. — Comment finit une République ?

R. — Par l'excès du mal, par la faiblesse des chefs et par le réveil du peuple.

(Le Paysan.)

ÉTRANGER

LE ROI D'ESPAGNE A ARANJUEZ.

Madrid, 2 juillet.

Ce matin, le Roi, dès son lever, donna l'ordre d'atteler son coupé et, sans rien en dire à personne, il se rendit, avec un seul aide-de-camp, à la gare, où il acheta un guide et prit deux billets pour Aranjuez, où l'on constatait, hier, 452 cas et 78 décès cholériques.

Il allait accomplir un voyage qu'il méditait depuis quelques jours, et qu'il ne pouvait exécuter qu'autant qu'il en garderait le secret, les ministres étant toujours bien résolus à l'empêcher d'exposer sa vie. Mais leur sollicitude devait être déjouée par le désir du Roi de soulager, par sa présence, les misères de son peuple.

Il quitta Madrid ce matin sans que personne s'en aperçût, laissant la lettre suivante à M. Canovas :

« Canovas, je pars pour Aranjuez, là où l'épidémie est à ma porte. Ne vous fâchez pas de ma résolution. Rien n'est plus naturel que je veuille voir mes soldats et mon peuple qui meurent sans se plaindre. »

« Votre affectionné, ALFONSO. »

M. Canovas s'est immédiatement rendu à Aranjuez. Quand la lettre précédente a été connue, l'enthousiasme a été sans bornes, et spontanément la population entière s'est préparée à faire au Roi une manifestation touchante.

Sur la proposition de divers députés, la Chambre, à l'occasion du départ du Roi pour Aranjuez, a levé sa séance aux cris de : Vive le Roi ! Vive la famille royale !

Les députés et les sénateurs iront, ce soir, attendre le Roi à la gare.

RENTRE D'ALPHONSE XII A MADRID.

Madrid, 2 juillet.

Tout Madrid se rend à la gare pour attendre le Roi, qui doit arriver à 4 heures 30.

Madrid, 2 juillet.

Le Roi a été accueilli à son retour d'Aranjuez par une ovation enthousiaste. La foule l'a accompagné depuis la gare jusqu'au Palais, où elle l'a acclamé chaleureusement pendant une heure. Sa Majesté a dû paraître au balcon du Palais.

Les journaux de Madrid louent le Roi à propos de son voyage d'aujourd'hui.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 juillet.

Les deux cotes de Londres donnent les Consolidés à 99 11/16 comme hier. Les Rentes françaises ont une bonne attitude. La tenue des cours est faite pour engager le comptant à se mettre en campagne.

Le 3 0/0 est à 81.20, l'amortissable à 82.65, le 4 1/2 à 110.40.

L'action du Crédit Foncier monte à 1,355. Après le détachement du coupon, le titre se trouvant allégé, les acheteurs se présenteront plus nombreux.

Les diverses obligations Foncières et Communales sont très-demandées. Ces titres sont maintenant connus partout. On sait qu'il n'y a pas de placement plus sûr et pouvant enrichir en un jour le porteur d'une obligation.

La Banque d'Escompte est ferme à 445. Le 3 0/0 italien monte à 97.90. Les Méridionaux italiens sont demandés à 720.

La Société Générale ne varie pas. Les opérations du premier semestre ont procuré des bénéfices supérieurs à ceux de la période de 1884.

Le Rio-Tinto est animé à 270. L'Est-Algérien est très-recherché à 350.

Tous les chemins de fer sont fermes.

Chronique militaire.

Par décret en date du 3 juillet, ont été nommés :

Au grade de vice-amiral.

MM. les contre-amiraux Martin et Conrad.

Au grade de contre-amiral.

MM. les capitaines de vaisseau de Labarrière et de la Jaille.

Au grade de capitaine de vaisseau.

MM. les capitaines de frégate Rebufat, Godin, Escande et Gigon.

Au grade de capitaine de frégate.

MM. les lieutenants de vaisseau Le Bras, Fort, Gros-Devaud, Marquis, Huguet, Hennique et Valat.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

MM. les enseignes de vaisseau Fontorbe, Caron, de Lage, de Meux, Viard, Thomine, Martinié, Burel, Viguier, Charlier (faits de guerre en Chine), Dupuy, Fautrad, Mottez (faits de guerre en Chine).

Au grade d'enseigne de vaisseau. MM. les aspirants de 4^e classe Grand (brillante conduite à la prise des îles Pescadore), et Boileux (brillante conduite dans les combats de la rivière Min et la prise de Kelung).

Par exception cette année, la promotion dans l'état-major général de l'armée, qui paraît avant le 14 juillet, ne sera signée que le 20.

Les généraux de division Zentz d'Aulnois, président du comité d'infanterie, Thomine de Pottier et de Monlluissant seront admis à la retraite ou dans la section de réserve.

Il y aura huit nominations au grade de général de brigade.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton Sud de Saumur.

L'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Ambroise Gaultbert a eu lieu hier dans le canton de Saumur (sud).

En voici le résultat :

	Inscrits	Votants	Résultat
Arlannes.....	69	19	
Bagneux.....	373	202	
Chacé.....	486	76	
Dampierre.....	177	444	
Distré.....	256	123	
Fontevault.....	477	282	
Saint-Florent.....	358	163	
Montsoreau.....	246	436	
Parnay.....	157	107	
Rou-Marson.....	447	67	
Saumur.....	2487	1003	
Souzay.....	209	91	
Turquant.....	234	432	
Varrains.....	306	224	
Verrie.....	442	83	
Total:	5852	2807	

M. Hardouin a donc été élu, sans concurrent, par 2,438 voix sur 5,852 électeurs inscrits.

Le chiffre des abstentions a été de 3,004 et 369 électeurs n'ont pas donné leur voix au candidat.

La fête patronale de l'église Saint-Pierre a été célébrée hier au milieu d'un grand concours de fidèles.

Pendant la grand'messe, la musique instrumentale de l'Institution Saint-Louis a exécuté plusieurs morceaux avec une précision, une justesse et un luxe de nuances vraiment remarquables.

Quand on songe que la fin des études scolaires enlève les plus anciens instrumentistes, et d'ordinaire les meilleurs, et que le commencement de chaque année le chef de musique est obligé de refaire son contingent de musiciens, il est de toute justice de constater que M. Halbert a le talent de faire des artistes en peu de temps.

Nos félicitations bien sincères au chef de jeunes instrumentistes.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Dix-septième séance du 5 juillet 1885.

Tir réduit, à 20 mètres.

Tireurs..... 15

Balles tirées..... 90

Balles mises..... 54

Nombre de points..... 161

Résultat : 60 p. 0/0.

18^e séance, le dimanche 13 juillet 1885.

à 2 heures du soir, au champ de tir de Terrefort.

Fusil Gras, à 300 mètres. — Résultats.

1873, à 30 mètres.

Inscriptions closes à 2 heures 1/2.

La Capitaine-Président.

G. DOUSSIN.

LE COMMANDANT DU 9^e CORPS.

Par décret en date du 4 juillet, M. le général de division Schmitz, commandant le 9^e corps d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre, a été maintenu dans la limite d'âge, dans la 1^{re} section du état-major général de l'armée. Cet

pas de bruit ! Vous nous feriez prendre comme des souris dans une souricière. Taisez-vous et obéissez !

L'ex-notaire mit un pied sur la fenêtre et entra doucement dans la villa du Chenal. Le comte le suivit. Gaspard vint après eux.

Alors le comte se retourna, et d'une voix plus faible qu'un souffle, murmura à l'oreille de Niveleau :

— Restez ici, vous, et faites le guet !

Niveleau resta sur le bateau et se coucha dans le fond pour être davantage à l'abri du vent.

Pendant ce temps, le comte avait allumé une petite lanterne sourde, très-élégante, qu'il portait toujours sur lui.

A la lueur de la bougie, les misérables aperçurent le coffre-fort de M. Dudlot, caché dans un angle, à gauche.

— Vite, murmura le comte ; ouvrons le meuble. Donnez vos outils, Gaspard.

Gaspard passa au comte les pinces et le ciseau d'acier. Il fallut longtemps aux deux hommes pour ouvrir ou plutôt pour démolir le coffre-fort.

De temps à autre le comte d'Iruu jetait un coup d'œil sur l'ex-notaire, qui, pâle et tremblant, se tenait près de la fenêtre.

— Cet homme médite une trahison, pensait-il.

A la fin, le coffre s'ouvrit et l'argenterie de M. Dudlot apparut aux yeux des voleurs.

— Voilà qui est beau et bon ! s'écria Gaspard

en saisissant les couverts d'argent massif.

L'ex-notaire lui-même s'avança pour contempler ce trésor ; mais un regard féroce du comte le fit reculer jusqu'au mur.

Gaspard ouvrit alors un des tiroirs du coffre-fort. Plusieurs rouleaux de pièces d'or étaient là ; le jeune homme les saisit avec avidité.

— C'est magnifique, dit-il. Vous êtes un grand maître, monsieur le comte.

— Silence, fit celui-ci.

A ce moment, la lune étincelait au ciel et un bruit singulier se faisait entendre au dehors.

On eut dit le bruit que font les rames en s'enfonçant dans l'eau.

Tout à coup, Niveleau parut à la fenêtre, les yeux hagards, les cheveux hérissés.

— Les gendarmes ! cria-t-il, les gendarmes !

Le comte et Gaspard, jetant l'or dans leurs poches, s'élançèrent à la fenêtre pour sauter dans le bateau.

Mais en y parvenant, ils aperçurent deux barques qui accostaient le *Martin-Pêcheur*.

Ces deux barques étaient chargées de gendarmes.

Le pêcheur Guillaume et son fils étaient aux gouvernails.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

général conservera son commandement actuel.

LEGISLATION DES FAILLITES.

Un grand nombre de chambres de commerce demandent au gouvernement l'insertion, dans le projet de loi sur les faillites, d'un article prescrivant que la séparation de biens, au profit de la femme, résultera du jugement déclaratif de la faillite d'un commerçant marié.

LES VACANCES JUDICIAIRES

Le Conseil d'Etat a examiné le décret modifiant l'époque des vacances judiciaires. Le Conseil d'Etat a décidé, après une délibération qui n'a pas duré moins de trois heures, que les vacances commenceraient le premier lundi du mois d'août et dureraient huit semaines. Les tribunaux, cette année, prendront donc leurs vacances du 3 août au 5 octobre.

LES IMPRIMÉS ENVOYÉS PAR LA POSTE.

Nombre de Sociétés qui ont des réunions périodiques avaient l'habitude, depuis quelque temps, de convoquer leurs associés ou leurs adhérents au moyen de lettres imprimées, en ajoutant à la main, dans l'espace laissé en blanc, la date de la convocation, le lieu de la réunion ou toute autre surcharge. Plusieurs bureaux de poste ayant refusé de recevoir au tarif des imprimés ces lettres ainsi surchargées à la main, le nouveau ministre des postes, consulté à ce sujet, vient d'aviser le personnel de l'administration des postes, qu'en vertu de la loi du 21 juin 1856, toute espèce d'écriture à la main est interdite sur les imprimés, à l'exception de la date, de la signature de l'expéditeur et de l'adresse.

Il est spécifié que les imprimés qui ne se trouvent pas dans ces conditions au moment où ils sont présentés à un bureau de poste, doivent être soumis à la taxe des lettres ou bien être saisis.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Extrait du discours prononcé le 25 juin par M. de Soubeyran, à la Chambre des députés, à propos du projet d'émission des obligations trentenaires.

« Vous avez 3 milliards 200 millions de dépenses et vous n'avez que 2 milliards 960 millions de recettes. Comment ferez-vous pour équilibrer votre budget ? »

« Vous encaissez cependant chaque année 1,150 millions d'impôts nouveaux. »

« Les recettes n'augmentent plus ; vos dépenses vont toujours en augmentant : c'est ce qui inquiète tous ceux qui se préoccupent des finances du pays. »

« Il est évident que vous ne pourrez pas continuer à équilibrer vos budgets par l'emprunt. »

« Il faudra de nouveaux impôts. »

« Vous avez cru que les recettes augmenteraient sans cesse et que vos ressources étaient inépuisables. Vous avez mené de front les dépenses exagérées, les expéditions lointaines, les travaux publics, les énormes dépenses pour les maisons d'école, et le Tonkin... et vous êtes arrivés au déficit. »

RÉPUBLIQUE ET INSTITUTEURS.

On nous assure que le ministre de l'instruction publique vient de décider que les cent francs d'augmentation attribués par la loi du 49 juillet 1875 aux instituteurs titulaires de la médaille d'argent, ne compteraient plus dans la liquidation de leur pension de retraite.

Cette mesure nous paraît absolument illégale. Dans tous les cas, elle constitue pour le gouvernement républicain le moyen de retrancher cinquante francs par an sur la maigre retraite des instituteurs.

Et vous croyez que ces fonctionnaires, — sauf certains privilégiés, auxquels la servitude tient lieu de mérite, — n'ont pas bientôt assez de la République ?

Une question, pour finir. Est-il vrai que l'allocation de cent francs et de cinquante francs, attribuée aux membres de l'enseignement primaire qui figurent dans le premier et dans le second huitième de la liste de mérite, ait été refusée à plusieurs de ces fonctionnaires, sous prétexte qu'ils n'exercent plus leurs fonctions dans la circonscription d'inspection primaire où ils avaient conquis leur rang dans la liste de mérite ?

Et les promesses des républicains, que sont-elles devenues ?

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LE TABAC.

Les derniers documents établis par l'administration font connaître qu'il a été vendu, en 1884, 35,769,000 kilogrammes de tabac qui ont donné à l'Etat 303 millions 550 mille francs.

Joli denier !

M. HOUDIA, MAIRE DE CHINON.

On lit dans la *Semaine religieuse* de Tours :

« La semaine dernière avaient lieu à Chinon les obsèques de M. Houdia-Fouquereau, maire de la ville et conseiller d'arrondissement. La population tout entière assistait à la cérémonie, voulant ainsi honorer la mémoire de l'homme de bien qui emporte d'unanimes regrets. »

« Ancien élève des Frères, il garda toute sa vie les principes chrétiens qu'il avait reçus de ces pieux éducateurs de la jeunesse. Il sut dans toutes les circonstances défendre et protéger la religion, et, chose difficile à notre époque, rallier tous les partis dans l'esprit de paix, de concorde et d'union. Les pauvres ont perdu en lui un bienfaiteur généreux et dévoué. Outre les aumônes considérables et souvent ignorées qu'il a versées dans leur sein, pendant les longues années de son administration, il eut la prévoyance d'assurer, après sa mort, à l'hospice de Chinon, une somme de cent mille francs. »

« Par sa charité et son zèle pour le bien de tous, M. Houdia a mérité la grâce de mourir en chrétien. Lui-même, quelques semaines avant sa mort, était allé au-devant de la religion qu'il demanda de nouveau à sa dernière heure. »

« Nous nous associons de cœur au deuil de son honorable famille et de ses nombreux amis. »

TOURS.

Dimanche prochain 12 juillet, une fête régionale des Sociétés de gymnastique et des groupes scolaires aura lieu au Champ-de-Mars, avec le concours des sociétés de gymnastique d'Amboise, Angers, Blois, Bourges, Le Blanc, Châtelleraut, Châteauroux, Châteaurenault, Le Mans, Poitiers, Vierzon, La Rochelle, Tours ;

Des groupes scolaires d'Amboise, Bléré, Joué-lès-Tours, Monnaie, Montlouis, Nazelles, Saint-Denis-Hors et bataillon scolaire de Tours ;

Des moniteurs de gymnastique de la garnison de Tours, des musiques militaires, des sapeurs-pompiers et de la société de gymnastique de Tours.

L'AMIRAL COURBET ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Ce que nous espérons ne s'est point réalisé. Aucune explication n'a été demandée, vendredi soir, à la municipalité sur les motifs qui l'avaient engagée à supprimer de l'ordre du jour la proposition d'adresse de condoléance à l'amiral Courbet. »

« Les hommes du conseil municipal n'ont point cru devoir, à l'exemple de presque toutes les villes de France, rendre au soldat mort pour le pays, les hommages qu'ils n'ont point ménagés à un poète ! »

« Tous ces patriotes en chambre qui adressaient naguère à l'amiral l'expression de leur grande admiration et de leurs chaleureuses félicitations, ont jugé bon de s'abstenir après sa mort, parce qu'ils ont appris de quelle façon ce soldat, dans sa juste sévérité, qualifiait les républicains coupables. »

« Quelle piètre vengeance contre le grand patriote dont le corps est ramené à cette heure du milieu des mers, escorté par ces vaillants marins qui eux l'ont vu à l'œuvre et savent ce qu'il était ! »

« Allons ! mouchoirs en poches ; on se passera bien de vos larmes, et la vraie France, celle qui sait apprécier le dévouement, parce qu'elle est capable de se dévouer elle-même, dédommagera l'ombre du guerrier de votre grossière insulte. »

« Que pouvions-nous attendre de vous ? »

EST-CE UNE VOLEUSE D'ENFANTS ?

Il est arrivé à Loches un fait assez curieux. Une femme inconnue, d'une mise correcte, s'est présentée le 4^{er} juillet chez une

jeune femme de la ville, la nommée Pégue, rue des Roches, qui tenait dans ses bras son petit enfant âgé de 21 jours.

Cette femme lui a demandé de bien vouloir lui confier le petit pour une heure, afin d'aller le montrer à sa maîtresse, et elle n'est pas revenue.

La gendarmerie a commencé une enquête.

Voici des détails sur l'affreuse catastrophe qui est arrivée dimanche soir, 28 juin, à neuf heures et demie, au quartier de cavalerie de Chartres.

La foudre est tombée dans une chambre sans faire de mal tout d'abord, puis est ressortie pour rentrer de nouveau dans une autre chambre à l'étage au-dessous.

Là, elle a suivi un clou dans le mur, où était attaché un sabre et a foudroyé un pauvre cavalier, l'ordonnance d'un officier, qui était déjà couché dans son lit.

Le globe de feu a suivi en arrachant du mur les clous qui servent à attacher les musettes des hommes et a aveuglé à moitié un autre cavalier ; il est ensuite entré dans l'écurie et a tué raide un cheval, en projetant avec violence un garde d'écurie qui se trouvait à quelques pas de là et en éteignant son falot.

On voit très-bien dans le mur l'endroit où la foudre est entrée. Les hommes de la chambre qui s'étaient levés pour regarder par la fenêtre un magnifique feu d'artifice que la municipalité faisait tirer ont été projetés à cinq ou six pas en arrière, mais sans se faire aucun mal.

Le malheureux qui a été foudroyé, a été immédiatement transporté à l'hôpital, on l'a enterré mercredi.

Détail navrant : il arrivait des manœuvres depuis deux jours et devait ce soir-là coucher à la salle de police ; mais l'officier dont il était l'ordonnance avait obtenu qu'on levât sa punition ; ça été un malheur !

Publications de mariage.

François Billet, propriétaire (veuf), de Vernou-le-Fourrier, et Marie-Ann Mincham, sans profession (veuve), de Saumur.

Victor-François Goichon, serrurier, et Marie-Louise-Amélie Cordé, modiste, tous deux de Saumur.

Charles Renault, charron (veuf), et Jeanne Rozier, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Emile Boret, propriétaire (veuf), et Aimée Barbereau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour ; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou ; il n'a pas d'odeur, brille très-vite et n'encrasse jamais ; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Faits divers.

LE SOUS-LIEUTENANT GRANGEON.

Les journaux militaires racontent en ces termes le terrible accident qui vient de faire périr, à l'âge de 27 ans, M. Grangeon, officier de cuirassiers :

« Le 4^e escadron du 4^e régiment de cuirassiers était mercredi matin à la manœuvre au Grand-Camp, près de Lyon, et faisait le travail individuel. »

« M. Grangeon, sous-lieutenant au régiment, surveillait la manœuvre et entraînait son cheval. »

« Il l'avait lancé à la charge quand, tout-à-coup, le cheval vint à manquer des deux pieds du devant. »

« L'officier, excellent écuyer cependant, roula avec sa monture, qui fit un panache et écrasa son cavalier. »

« Le cheval avait la tête prise par la bride entre les jambes de devant et, malgré tous ses efforts, ne parvenait pas à se relever. »

« Dans ses soubresauts il frappa plusieurs fois de ses sabots le malheureux officier, qui eut littéralement la tête broyée. »

« On courut à son secours, et on le transporta provisoirement à la caserne de la Doua. Mais il avait perdu connaissance et son état fut jugé si grave par le médecin du

corps qu'on ne crut pas devoir le transporter à l'hôpital militaire avant l'après-midi. On prévint aussitôt sa famille qui habite Lyon et son frère qui est au 421^e de ligne.

« Mais bientôt un transport au cerveau se déclara et M. Grangeon expira à 9 heures du soir, sans avoir pu reprendre connaissance. »

« Cette mort terrible a vivement affecté le 4^e cuirassiers, où M. Grangeon ne comptait que des amis. »

« M. Grangeon, sorti de Saint-Cyr, était entré à Saumur le 4^{er} octobre 1880. »

* *

La foudre est tombée sur la caserne de gendarmerie, à Souillac, et a atteint tous les gendarmes de la brigade qui se trouvaient réunis. Trois ont été blessés grièvement et deux légèrement.

* *

Les dix villes de France où l'on consomme le plus de vin, sont : Nice, 279 litres par tête et par an ; — Mont-de-Marsan, 255 ; — Chambéry, 232 ; — Agen, 219 ; — Lyon et Paris, 212 ; Grenoble, 211 ; Tarbes, 210 ; — Bordeaux, 209 ; — Angoulême, 201.

Les dix villes où l'on en consomme le moins sont : Cahors, 54 litres par tête et par an ; Nîmes, 73 ; Ajaccio, 76 ; Draguignan, 97 ; Montpellier, 98 ; Avignon, 99 ; Auxerre, 100 ; Perpignan, 104 ; Digne, 113 ; Privas, 117.

Quant aux grandes villes que leur population classe après Paris, Lyon et Bordeaux, leurs habitants consomment annuellement : à Saint-Etienne, 498 litres ; à Marseille, 479 ; à Toulouse, 462, à Rouen, 49 ; à Lille, 26.

Pour ces deux dernières villes il faut noter que le cidre et la bière sont la boisson ordinaire de la population.

* *

GUÉRISON D'UN AVEUGLE-NÉ. — Un journal de Berne raconte une opération heureuse faite par un oculiste de cette ville ; il s'agit d'un jeune Fribourgeois, âgé de seize ans, né aveugle et qui fut amené au professeur ; celui-ci examina les yeux, les trouva sains et constata que, par une cause inconnue, les nerfs visuels étaient insensibles.

Une opération fut faite, et l'aveugle-né recouvra la vue. De pareilles opérations ne sont pas rares, mais jusqu'ici elles étaient faites sur des enfants à leur naissance ; on n'avait pas encore opéré un aveugle âgé de seize ans. Le pauvre garçon, auquel on rendait le plus merveilleux des sens, a été complètement ahuri à la vue du monde nouveau s'étalant devant lui ; tout est encore confus dans cette pauvre cervelle, dont il faudra aussi chasser les ténèbres. Il confond les choses, prend un homme pour une femme, n'a aucune idée des formes, des couleurs, des distances, de la perspective ; en un mot, il naît une seconde fois. *Post tenebras, lux.*

CONSEILS ET RECETTES.

LES FOURMIS. — Il existe beaucoup de recettes pour détruire les fourmis ; il n'en est pas d'aussi efficace et aussi prompte que celle-ci :

Prendre une égale quantité de soufre pulvérisé et de cendres de bois et mélanger le tout ; puis répandre cette mixture sur les fourmillières. Immédiatement les fourmis disparaissent pour ne plus revenir.

MOYEN DE RENDRE FARINEUSES LES POMMES DE TERRE.

Dans les familles où ce précieux tubercule est souvent consommé sous la forme la plus économique — en robe de chambre — rien de plus déplorable que de le trouver amolli, aqueux, ce qui nuit, à la fois, à son bon goût et à son apparence appétissante.

Les ménagères ont à leur disposition un moyen facile de prévenir cet inconvénient. Il leur suffit, pour cela, d'avoir soin de ne mettre leurs pommes de terre dans l'eau où elles se proposent de les faire cuire que lorsque cette eau est en pleine ébullition.

Cuites ainsi, les pommes de terre, même de qualité défectueuse, deviennent farineuses, fermes et sont sagement appréciées.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE COMMERCE

De Liquoriste-Distillateur

Parfaitement achalandé, situé dans une ville de l'Ouest.

Il sera accordé les plus grandes facilités.

S'adresser à M^e GUIBERT, ancien notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie,

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

Etude de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours, 6, rue Descartes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours

Le mercredi 29 juillet 1885, à 2 heures.

1^{er} Lot.

LE CHALET

Situé commune de Saint-Avertin, près Tours;

Servant actuellement de restaurant, comprenant: Maison d'habitation, écurie, remise, magnifique jardin, le tout d'une contenance d'environ 2 hectares.

Cette propriété, dans une situation exceptionnelle, est entourée presque de tous côtés par le Cher.

Mise à prix, 25,000 fr.

2^e Lot.

Une Maison

Située commune de Lariche extra, près Tours, levée Saint-François-de-Paule, comprenant:

Rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cellier, jardin.

UNE AUTRE MAISON

Située auprès de la précédente, comprenant rez-de-chaussée, grenier, sellier, puits, jardin. Le tout contenant neuf ares.

Mise à prix, 1,500 fr.

L'adjudicataire du 2^e lot devra, en outre, acquitter la rente annuelle de 300 fr. et supporter la jouissance d'une des deux maisons auxquelles a droit, sa vie durant, une tierce personne actuellement âgée de 72 ans.

On pourra traiter à l'amiable pour les deux lots, avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements et traiter, à M^e CHEVEREAU, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (888)

A CÉDER

Immédiatement,

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Très-joli

MAGASIN DE BONNETERIE

Situé dans un des beaux quartiers d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Beau Chalet

Sur la plage de St-Gilles-Croix-de-Vie.

S'adresser à M. Victor BODIN, à Thouars (Deux-Sèvres.)

A VENDRE

Un PONEY, avec ses harnais et une petite CHARRETTE ANGLAISE.

S'adresser à M. HOULARD, rue des Basses-Perrières, n^o 7. (584)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

ON DEMANDE un homme, non marié, sachant conduire un cheval et pouvant travailler au jardin.

S'adresser chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme jardinier ou garde, la femme comme femme de basse-cour.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (814)

L'ÉTUDE de M^e VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 13.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de toutes provenances. Cboix considérable de Cuisinières en fonte sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défiant toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblant et zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR à l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABREUVOIR.

Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir				
3	—	8 minutes du matin, express-poste.																			
6	—	55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10						
9	—	19 — matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»						
1	—	35 — soir, —	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»						
2	—	32 — express.							Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24						
7	—	15 — omnibus.							Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39						
10	—	36 — (s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir				
8	—	26 minutes du matin, direct-mixte.																			
8	—	21 — omnibus.	8 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 00	1 55	8 35				
9	—	37 — express.	8 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 53				
12	—	48 — soir, omnibus-mixte.	7 02	»	2 11	»	8 51	Lernay	6 07	9 18	»	4 37	»	Arçay.	8 34	3 4	10 14				
4	—	44 — omnibus (s'ar. à Tours)	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2				
7	—	4 — omnibus.	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27				
10	—	24 — express-poste.	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 33	10 29	2 28	5 40	9 06	Loudun.	9 49	4 30	11 39				
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.